

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

2001-108 du 3 Avril 2001  
Décret n° MFPRAPF/DGFP/DPME-SR  
Portant intégration, nomination, titularisation, à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans  
les cadres des services sociaux (jeunesse et sports) ;  
en tête : monsieur BIBILA-KOMBO/Albert.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81-FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74-454 du 17 décembre 1974, modifiant le tableau hiérarchique des cadres A,B,C et D de l'enseignement (jeunesse et sports), abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°63-79 du 26 mars 1963, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement (jeunesse et sports) ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n°018/MJSSC-DGS-DAFP-SP du 17 octobre 1996 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

**Article 1 :** Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat adjoint d'éducation physique et sportive obtenu à l'Université Marien Ngouabi, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (jeunesse et sports), nommés au grade de professeur adjoint d'éducation physique et sportive stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 710 ACC = Néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation
1 -	BIBILA-KOMBO (Albert,) né le 3 juin 1966 à Jacob <i>AA</i>	11 mars 1997	11 mars 1998
2 -	BITISSI-LOUBOUKA Euloge,) né le 11 mars 1967 à Brazzaville <i>AA</i>	15 mars 1997	15 mars 1998
3 -	KIMPO (Fulgence,) né le 9 février 1969 à Dolisie <i>AA</i>	20 mai 1998	20 mai 1999
4 -	LOKO (Edwige Natalie,) née le 13 novembre 1969 à Musana <i>AA</i>	20 janvier 1997	20 janvier 1998
5 -	MIHINDOU MIKALA (Ferdinand,) né le 2 juillet 1967 à Les Saras <i>AA</i>	6 janvier 1997	6 janvier 1998
6 -	OSSERE (Guy Bruno,) né le 11 novembre 1968 à Boundji <i>AA</i>	21 avril 1997	21 avril 1998
7 -	TSONO-NGATSE (Constant Maixent,) né le 15 janvier 1968 à Brazzaville <i>AA</i>	15 mars 1997	15 mars 1998
8 -	MOUKALA-KIMA, né le 30 novembre 1968 à Maya-maya <i>AA</i>	11 mars 1997 <i>AA</i>	11 mars 1998 <i>AA</i>

	BOUKOULOU-BOUNGOU Lenrick-Marius, né le 2 octobre 1968 à Mouyondzi <i>SH</i>	4 janvier 1997	4 janvier 1998
10 -	MOUAYA Patrice, né le 12 avril 1967 à Pointe-Noire <i>SH</i>	29 avril 1997 /	29 avril 1998 /
11 -	NYAMBA Augustin, né le 28 août 1967 à Makabana <i>SH</i>	10 avril 1997 /	10 avril 1998 /
12 -	NIOUNDOU Pierre, né le 30 avril 1968 à Oukebene <i>SH</i>	6 mars 1997 /	6 mars 1998 /
13 -	KINANGA Charles, né le 17 janvier 1967 à Brazzaville <i>SH</i>	10 novembre 1996	10 novembre 1997
14 -	NGAMANA Marcel, né le 2 juillet 1967 à Mpono <i>SH</i>	11 mars 1997	11 mars 1998
15 -	NIETSI Célestin, né le 21 mars 1967 à Longo <i>SH</i>	8 décembre 1996 /	8 décembre 1997 /

**Article 2** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, indice 780, ACC= néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n°99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3** : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 4 :** Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 3 Avril 2001

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,



Jeanne DAMBARDZET

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports,



André OKOMBI-SALISSA

**AMPLIATIONS :**

- JORC
- DGFP/DPME
- MFPRAP/BST
- DGB
- DGCF
- METPRJCS
- DGSEP
- DAF/SPORTS
- INTERESSES
- DOSSIERS
- SGG/BC

*Cibry*